

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 19 mars 2021

Date de convocation : 9 mars 2021	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 31 mars 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 6 } — Décision n° B2021-08

OBJET : Participation à la prise de photo aérienne nocturne de l'île de Ré

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DIX-NEUF du mois de MARS, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ et M. Jean-Marie PETIT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Bernard LEPIE



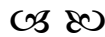
M. le Président explique que des discussions entamées dans le cadre d'un groupe de travail de Géo17 ont amené le SDEER et la Communauté de communes de l'île de Ré à étudier la possibilité de faire réaliser une photographie aérienne nocturne de ce territoire dans le but d'établir un ortholuminoplan.

L'analyse de l'ortholuminoplan (en superposition avec une photographie aérienne diurne, si nécessaire, ou avec les données du parc d'éclairage public connues du SDEER) peut permettre de nombreuses analyses :

- qualité de l'éclairage public (intensité, uniformité, température de couleur)
- éclairage des zones naturelles et des trames noires
- adéquation des équipements d'éclairage public
- détection des points chauds non compatibles avec les objectifs de réduction de la pollution lumineuse
- qualité de la base de données du SIG du SDEER

La prestation est proposée par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), pour un montant de 33 000 euros TTC. La CDC de l'île de Ré est susceptible de prendre à sa charge la moitié de la dépense.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la participation du SDEER à cette campagne d'acquisition de données.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide que le SDEER ne donnera pas suite au devis présenté ;
- 2 - Demande que soient étudiées des solutions moins onéreuses.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*